

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME



COMMUNE DE
WATERMAEL-BOITSFORT

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- **Adresse du bien :** Chaussée de La Hulpe 211
- **Identité du demandeur :** MONTEROSSA
- **Demande de permis d'urbanisme :** installation d'une cabine haute tension de quartier à front de rue et d'un édicule pour abriter les différents compteurs

Nature de l'activité principale : Logement

Zone PRAS : zones d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Zone PPAS : le bien se situe en zone de parc dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (PPAS) « ZONE 2 TER ETANGS DE BOITSFORT » du 21/02/1989

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête se déroule : À partir du **17/05/2021** et jusqu'au **31/05/2021** inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

https://urbanisme.irisnet.be/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable à l'administration communale :

- au Service de l'Urbanisme **sur rendez-vous uniquement** à convenir par tél. au 02/674.74.32 ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenues sur rendez-vous uniquement à convenir par téléphone au 02/674.74.32

ou par e-mail : urbanisme@wb1170.brussels

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :
Administration Communale de Watermael-Boitsfort - Service de l'Urbanisme
Place A. GILSON 1 à 1170 Watermael-Boitsfort **au plus tard le 31/05/2021**
- par e-mail à l'adresse suivante : enquetepublique@wb1170.brussels
- Oralement, **sur rendez-vous uniquement** auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant,

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation qui se tiendra :

- le **mardi 15 juin 2021** à une heure qui reste à déterminer,
- à la Maison Communale

Seules ces personnes seront admises en commission de concertation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Watermael-Boitsfort, le 10/05/2021

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

(s) Etienne TIHON

(s) Olivier DELEUZE